



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000 (Article R.414-23 – I à III du code de l'environnement)



### ARRACHAGE DE HAIES

#### **Pourquoi ?**

Ce formulaire permet de répondre à la question : **mon projet qui nécessite un arrachage de haies situées dans un site Natura 2000 est-il susceptible d'avoir une incidence sur ce site ?**

#### **Par qui ?**

Ce formulaire doit être déposé par **le maître d'ouvrage** qui peut obtenir des informations utiles en contactant l'animateur du site Natura 2000 concerné.

#### **Pour qui ?**

Ce formulaire doit être déposé à la direction départementale des territoires de la Mayenne qui dispose de deux mois pour répondre.

Direction Départementale des Territoires (DDT)  
Service Eau et Biodiversité, Unité Forêt Nature Biodiversité  
Cité administrative  
Rue Mac Donald BP 23009  
53063 LAVAL CEDEX 9  
02 43 67 89 70  
[ddt-seb-fnb@mayenne.gouv.fr](mailto:ddt-seb-fnb@mayenne.gouv.fr)

#### **Coordonnées du maître d'ouvrage :**

Nom (personne morale ou physique) :

Qualité :

- exploitant agricole
- propriétaire
- propriétaire exploitant

**Numéro Pacage :**

**SIRET :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Adresse mail :**

### Localisation du projet d'arrachage

**Commune – Lieu-dit :**

Joindre :

- un plan de situation au 1/25000
- une photographie aérienne du projet d'arrachage
- une photographie récente des haies. Les haies concernées par le projet d'arrachage doivent être surlignées et numérotées sur la photographie aérienne.

**Sites Natura 2000 de la Mayenne concernés**

Sites d'intérêt communautaire (Directive Habitat)	Numéro du site	Cocher
Vallée du Sarthon et affluents	FR 2502015	
Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette	FR 5200630	
Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve	FR 5200639	
Forêt de Multonne, corniche de Pail	FR 5200640	
Alpes Mancelles	FR 5200646	
Bocage de la forêt de la Monnaie à Javron-les-Chapelles	FR 5202006	
Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé le Guillaume	FR 5202007	
<b>Zones de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)</b>		
Corniche de Pail, forêt de Multonne	FR 5212012	

**Justification du projet d'arrachage**

(ouverture de parcelle, agrandissement de parcelles, changement de culture,...)

Essences présentes :

**Description des haies à arracher**

**Structure des haies à arracher**

Numéro de haie	Numéro et section parcelle cadastrale	Longueur (en mètres)	Haie connectée ? (reliée à une autre haie, ou à un bois, ou forêts, ou une mare...)		Structure de la haie		
			Oui	Non	Arbres de haut jet	Cépées	Arbustes
1							
2							
3							
4							
5							

## Intérêt écologique particulier de la haie

Numéro de haie	Présence d'arbres têtards			Présence d'arbres à cavité			Présence d'arbres avec des trous ovales sur le tronc		
	Oui/Non	Nombre	Essence(s)	Oui/Non	Nombre	Essence(s)	Oui/Non	Nombre	Essence(s)
1									
2									
3									
4									
5									

Si vous indiquez oui dans l'une des cases du tableau, contactez l'animateur du site Natura 2000 afin qu'il vous apporte une réponse à la question suivante :

Votre projet va-t-il conduire à la destruction d'un ou plusieurs arbre(s) abritant des individus de Pique-prune ou de Grand capricorne du Chêne ?

**NON**

**OUI** : espèce(s) présente(s) et nombre d'arbres concernés :

## Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

**Le projet est-il susceptible d'avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation, sur les espèces suivantes : Pique-prune, Grand capricorne du chêne à l'échelle d'un site Natura 2000 ?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, doit être transmis à la DDT de la Mayenne.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre (voir le guide méthodologique). Le projet ne pourra être autorisé que sous réserve de respecter des conditions particulières. Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage et remis à la préfecture de la Mayenne.

### Mesures de compensation proposées :

(possibilité de contacter l'animateur Natura 2000 de votre secteur)

**Joindre une carte de localisation des mesures compensatoires**

A : \_\_\_\_\_ , le :

Signature :

Cachet :

### **Rappel des pièces à joindre :**

- une carte au 1/25000 de localisation de la zone de présence des haies à arracher
- une photographie aérienne sur laquelle sont numérotées les haies à arracher
- une/des photographie(s) récente(s) des haies à arracher
- une carte de localisation des mesures compensatoires le cas échéant

### **Contacts :**

- [Chambre d'agriculture de la Mayenne](#) - Point Info Bocage :  
[pointinfobocage53@mayenne.chambagri.fr](mailto:pointinfobocage53@mayenne.chambagri.fr) ou 02 43 67 37 00
- animateurs du site Natura 2000 (coordonnées sur le site de la préfecture de la Mayenne)  
[coordonnées animateurs Natura 2000 des Pays de la Loire](#)

### **Où trouver l'information sur Natura 2000 ?**

Sur le portail des services de l'État dans le département de la Mayenne :  
sites Natura 2000 et évaluation des incidences Natura 2000

[Préfecture de la Mayenne Natura 2000](#)

[Liste animateurs reseau Natura 2000](#)

[Listes nationale, locale 1 et locale 2](#)

Sur le site internet de Géoportail :

[geoportail](#)

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

[Natura 2000](#)

[Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la directive 97/62/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages](#)